

À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



Nouveau Secrétaire général

■ Le 21 novembre, le Conseil de sécurité a élu à bulletin secret Secrétaire général des Nations Unies l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali, jusqu'alors vice premier ministre de son pays. Il a officiellement remplacé M. Javier Pérez de Cuéllar le 1^{er} janvier. C'est par onze voix et quatre abstentions qu'il a été préféré à M. Bernard Chidzero, ministre des Finances du Zimbabwe. Son élection a été accueillie comme une victoire par l'Afrique, qui insistait pour que le successeur de M. de Cuéllar soit un Africain.

Sommet des Quinze

■ À la fin publiquement déclarée de soutenir le nouveau Secrétaire général et de renforcer l'organisation mondiale dans son entier, le premier ministre britannique, M. John Major, a organisé et présidé une réunion au sommet extraordinaire du Conseil de sécurité, qui a eu lieu le 31 janvier. M. Major, qui devrait convoquer des élections cette année et dont le sommet devait redorer le blason, a réussi à réunir les chefs de gouvernement de treize des quinze pays membres du Conseil de sécurité, les deux autres, à savoir : la Hongrie et le Zimbabwe, étant représentés par leurs ministres des Affaires étrangères.

Pendant cette réunion, les dirigeants ont adopté une déclaration commune demandant, entre autres choses, au Secrétaire général de présenter au Conseil, avant juillet 1992, des recommandations visant à «renforcer les Nations Unies et les rendre plus efficaces en matière de diplomatie préventive, d'établissement de la paix et de maintien de la paix». Les chefs de gouvernement y suggéraient, en outre, que l'analyse porte aussi sur le rôle de l'ONU dans «l'identification de crises et de régions instables éventuelles». Ils proposaient également l'interdiction mondiale des armes chimiques et de grands efforts pour restreindre la

prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive.

Yougoslavie : fragile cessez-le-feu

■ Le 27 novembre, le Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour exhorter les parties au conflit yougoslave à respecter un accord de cessez-le-feu signé quatre jours plus tôt à Genève (Suisse). Cependant, les combats ont continué et, le 15 décembre, il a décidé, par un nouveau vote unanime, que les conditions nécessaires à l'organisation d'une opération de maintien de la paix en Yougoslavie n'étaient toujours pas réunies. Parallèlement, il a approuvé la proposition du Secrétaire général d'envoyer un petit groupe de civils et de militaires de l'ONU préparer le déploiement d'une force de maintien de la paix. Le groupe devait être rattaché à la mission de son envoyé personnel sur place, l'ancien secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance.

Le 8 janvier, le cessez-le-feu entrant dans son cinquième jour – il avait été adopté le 3 janvier –, le Conseil a voté à l'unanimité l'envoi de cinquante officiers de liaison en Yougoslavie. Il s'agissait du quinzième cessez-le-feu conclu entre les belligérants. Les officiers de liaison ont été affectés aux quartiers généraux de l'armée nationale yougoslave à majorité serbe et de la Garde populaire croate. Leur rôle était, entre autres, de faciliter les communications entre les deux parties et de les aider à régler des difficultés. Les membres du Conseil espéraient que l'envoi d'officiers de liaison servirait de prélude à une opération de bien plus grande envergure à laquelle participeraient quelque 10 000 casques bleus.

Mission au Cambodge

■ Le 8 janvier, en prélude peut-être à une opération de maintien de la paix aussi importante, sinon plus, le Conseil a voté à l'unanimité l'envoi de 1 124 soldats de l'ONU au Cambodge. Leur mission serait d'abord de déminer le pays puis de former des démineurs cambodgiens. La force rejoindrait la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRONUC), qui se trouve déjà sur place. La décision répond à la volonté de préparer un retour en ordre et sans danger des réfugiés et des personnes déplacées, et de fa-

ciliter ensuite le déploiement de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), beaucoup plus nombreuse.

Condamnation des expulsions israéliennes

■ Le 6 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution «condamnant fermement» la décision d'Israël d'expulser douze civils palestiniens des territoires occupés. C'est là le plus ferme langage jamais approuvé par les États-Unis contre Israël aux Nations Unies. La résolution a été votée alors que les délégations jordanienne, libanaise, palestinienne et syrienne annonçaient qu'en protestation à la décision israélienne, elles retarderaient leur départ pour Washington, où les négociations de paix devaient avoir lieu. Après le vote, elles ont fait savoir qu'elles se rendraient dans la capitale américaine pour reprendre les pourparlers.

Embargo contre la Somalie

■ Le 23 janvier, le Conseil a voté à l'unanimité un embargo sur les armes à l'encontre de la Somalie et demandé instamment un cessez-le-feu dans le conflit en cours. Prise pour des raisons humanitaires, la décision apparaît comme une preuve supplémentaire que le Conseil entend intervenir dans les conflits intérieurs. Cet embargo de l'ONU est le quatrième du genre actuellement en vigueur. Hormis la Somalie, sont visés la Yougoslavie, l'Irak et l'Afrique du Sud.

Paix au Salvador

■ Le 14 janvier, le Conseil a décidé par un vote unanime d'élargir le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au El Salvador (ONUSAL) pour y inclure la vérification et la surveillance des accords de paix. La décision intervenait le jour même où les dirigeants rebelles et gouvernementaux concluaient à New York, aux termes de négociations placées sous les auspices de l'ONU, un accord de paix final. Outre surveiller la séparation des deux parties au conflit, les 1 098 membres de la Mission veilleront au maintien de l'ordre public le temps qu'une nouvelle police nationale civile soit créée. L'accord de paix est considéré comme une victoire diplomatique de plus pour l'ONU au lendemain de la Guerre froide et pour les superpui-

sances, qui s'efforcent de régler les différends régionaux.

UNFICYP : mandat prolongé

■ Le 12 décembre, le Conseil a décidé à l'unanimité de prolonger de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Pendant son intervention, l'ambassadeur adjoint du Canada auprès des Nations Unies, M. Philippe Kirsch, a souligné que les problèmes financiers de la Force atteignaient des proportions de crise. Depuis des années, avec la Grande-Bretagne et l'Autriche, le Canada souhaite que l'UNFICYP soit financée par des contributions mises en recouvrement et non par des contributions volontaires, mais la majorité des membres permanents s'y opposent. En conséquence, a déclaré M. Kirsch, les arriérés accumulés de l'UNFICYP, qui s'élevaient à 181,1 millions de dollars américains, continuent d'augmenter.

M. Kirsch a fait savoir que le Canada regrettait l'absence d'un règlement négocié. Il a prévenu, comme Ottawa l'a fait maintes fois par le passé, que si l'ONU ne parvenait toujours pas à trouver une entente entre les parties, il serait nécessaire que le Conseil étudie de près l'avenir à long terme de la Force. Abondant dans le sens du Canada, le Secrétaire général a fait remarquer dans un rapport au Conseil que la crise financière de l'UNFICYP «pénalise injustement les pays qui fournissent un contingent».

Divers

■ Le 23 janvier, le Conseil a recommandé à l'unanimité à l'Assemblée générale d'accorder le statut de membre de l'ONU à l'ancienne République soviétique du Kazakhstan, qui est la première de la région, depuis les républiques baltes, à être admise. Le Conseil examine la candidature de quatre autres républiques de l'ex-URSS, qui sont l'Arménie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan.

■ Le 29 novembre, le Conseil a renouvelé le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), qui supervise le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie depuis 1974. □

— TREVOR ROWE